|  |  |
| --- | --- |
| BCG  | **PHARMACODYNAMIE**   |

Code ATC : J07AN01.

Les valeurs de CMI pour les agents antituberculeux sélectionnés contre la souche BCG danoise 1331 utilisent la méthode Bactec 460 de la façon suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Médicament  | Concentrations minimales inhibitrices (CMI)  |
| Isoniazide  | 0,4 mg/l  |
| Streptomycine  | 2 mg/l  |
| Rifampicine  | 2 mg/l  |
| Éthambutol  | 2,5 mg/l  |

La souche BCG danoise 1331 est résistante à la pyrazinamide.

La vaccination par Vaccin BCG SSI induit une réponse immunitaire à médiation cellulaire qui confère un niveau de protection variable contre l'infection à Mycobacterium tuberculosis.

La durée de l'immunité après vaccination avec BCG n'est pas connue, mais il existe des indications d'une immunité décroissante après 10 ans.

Les personnes vaccinées deviennent normalement positives à la tuberculine 6 semaines après vaccination. Une réponse positive au test tuberculinique indique une réponse du système immunitaire à une vaccination BCG ou à une infection mycobactérienne. Cependant, la relation entre la réaction au test tuberculinique postvaccinal et le niveau de protection obtenu par la vaccination BCG n'est pas claire.